

Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

2 rue Blanche Baron - BP10232 - 18100 VIERZON

Tél. 02.48.71.35.78 - spanc@cc-vierzon.fr

Redevance pour le contrôle des installations d'assainissement individuel

Redevance assainissement non collectif	Tarifs*
<p><u>Contrôle des installations neuves/réhabilitées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de conception/implantation du projet (V1 – avant travaux) 140 euros - Contrôle supplémentaire de bonne exécution des travaux (réalisé après un contrôle V1 non conforme – V1 bis) 70 euros - Contrôle de bonne exécution des travaux (V2 – avant recouvrement) 110 euros - Contrôle supplémentaire de bonne exécution des travaux (réalisé après un contrôle V2 non conforme – V2 bis) 95 euros 	
<p><u>Contrôle des installations existantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière 135 euros - Contrôle diagnostic d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière – 2^{ème} visite 100 euros - Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes (contrôle périodique) - Redevance annuelle 15 euros 	
<p>Frais pour un déplacement en cas d'absence du pétitionnaire au rendez-vous fixé</p>	50 euros
<p><u>Prestation d'entretien facultatif (vidange) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Part forfaitaire par installation et par intervention 145 euros - Part variable par m³ de boues dépotées et traitées en station d'épuration 30 euros 	

**tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire*